

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 36

procurations : 7

votants : 43

Date de convocation :

17 septembre 2024

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOUD par J. BOUCHET, JC. GUILLON par V. LECAUCHOIS, D. BESSON par D. CHAPPOT, J. LAVOREL par F. BENOIT

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

EXCUSES : J-L. PECORINI, P. CHASSOT, C. CACOUAULT

ABSENTS : J. CHEVALIER, J-P. SERVANT, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MERMIN

Délibération n° c_20240923_dech_86

8.8. ENVIRONNEMENT

**APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS POUR L'ANNEE 2023**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Chassot, 5ème Vice-Président,

Conformément aux dispositions de l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2023 doit être présenté à l'assemblée délibérante après la clôture de l'exercice.

Ce rapport, ainsi que l'avis du Conseil communautaire, sont mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation, et sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les Communes en disposant, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L2224-17-1, D2224-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu l'avis de la Commission Déchets réunie le 16 septembre 2024 ;

Vu le RPQS 2023 annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois, pour l'année 2023, annexé à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** qu'un exemplaire du rapport sera transmis aux Communes adhérentes.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération :

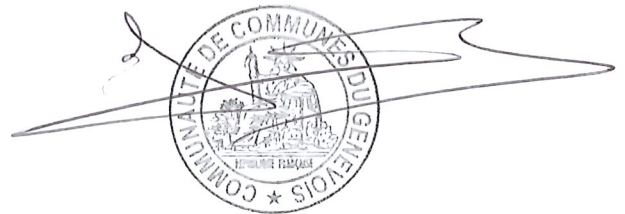
Télétransmise en Préfecture le 27/09/2024

Publiée électroniquement le 27/09/2024

Le secrétaire de séance,
Michel MERMIN



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



ANNEE 2023

Sommaire

1.	Le territoire desservi	3
1.1	Le périmètre	3
1.2	Présentation générale	3
1.3	Répartition de la population	4
1.4	Organigramme	5
1.5	Caractéristiques des opérations de collecte	5
2	Répartition des tonnages collectés en 2022	7
3	Collecte	7
3.1	Ordures ménagères résiduelles	7
3.2	Les emballages	9
3.3	Les textiles	10
4	Les déchetteries	11
4.1	Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « DEEE »	13
4.2	Les déchets divers	13
4.3	Déchets toxiques à quantité dispersée (DTQD)	14
4.4	Le compostage	14
5	Coûts du service public d'élimination des déchets	16
5.1	Fonctionnement	Erreur ! Signet non défini.
5.2	Investissement	Erreur ! Signet non défini.
5.3	Coûts de collecte et incinération	18

1. Le territoire desservi

1.1 Le périmètre

Le Genevois,

*au nord de la Haute Savoie,
à proximité des Alpes,
du Jura et de la Suisse*



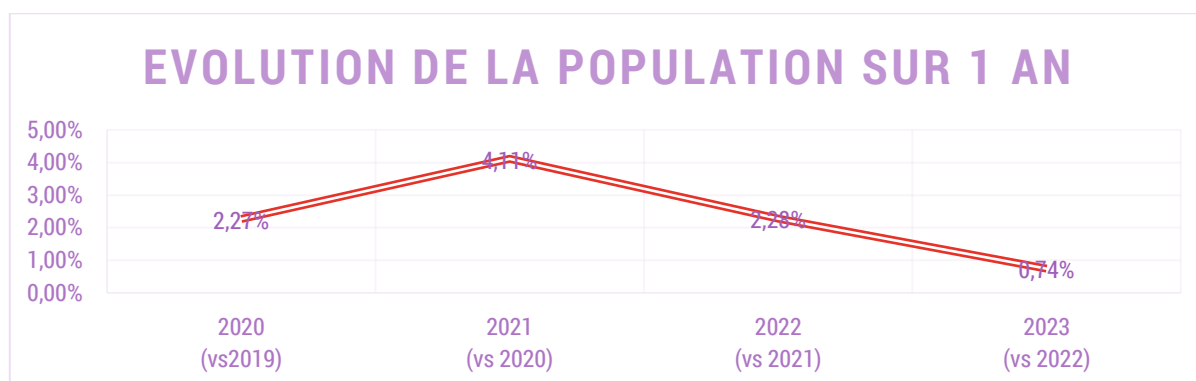
1.2 Présentation générale

La Communauté de Communes du Genevois est une collectivité située dans le département de la Haute-Savoie. Elle regroupe 17 communes rurales et semi-urbaines. Créée fin 1995, la Communauté de Communes du Genevois s'est vue déléguer la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

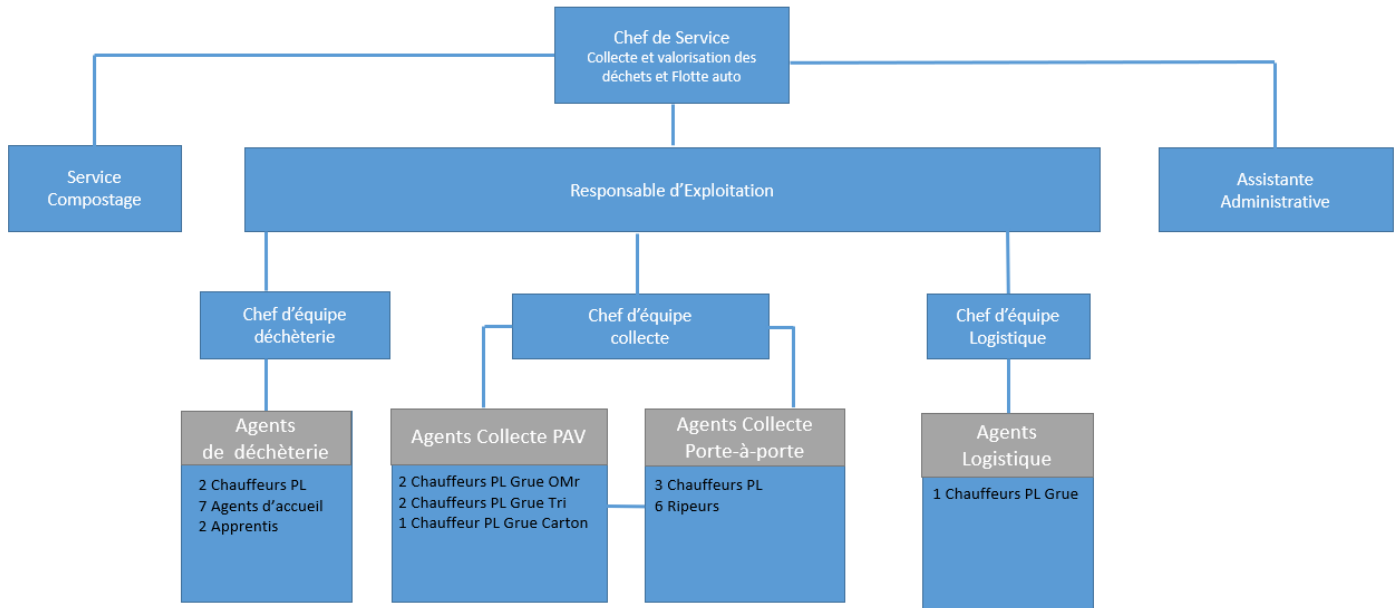
Elle adhère au syndicat de traitement du SIVALOR, pour le traitement d'une partie de ses déchets « ordures ménagères, déchets verts, déchets encombrants des ménages » DEM ».

1.3 Répartition de la population

Communes	2020 (vs2019)	2021 (vs 2020)	2022 (vs 2021)	2023 (vs 2022)
Archamps	2592	2622	2 644	2 583
Beaumont	2905	2905	3 094	3 118
Bossey	1032	1043	1 054	988
Chênex	837	827	824	813
Chevrier	551	606	633	686
Collonges	4096	4069	4 065	4 038
Dingy	703	718	726	774
Feigères	1715	1713	1 789	1 859
Jonzier	818	839	847	855
Neydens	1959	2054	2 175	2 274
Présilly	979	1068	1 071	1 081
St-Julien	14476	15758	16 125	16 051
Savigny	913	956	1 001	1 042
Valleiry	4757	4925	4 995	4 978
Vers	912	911	936	965
Viry	5264	5379	5 497	5 718
Vulbens	1656	1671	1 685	1 704
TOTAL	46165	48064	49 161	49 527
Evolution de la population	2,27%	4,11%	2,28%	0,74%



1.4 Organigramme



1.5 Caractéristique des opérations de collecte

La Communauté de Communes a développé 2 modes de collecte pour les ordures ménagères :

- **Collecte en porte-à-porte et points de regroupement** « bacs à roulettes » par trois camions bennes à ordures ménagères.
 - Camion benne avec chauffeur et deux ripeurs
 - Chaque véhicule procède à une tournée par jour de 4h15 à 11h15 du lundi au vendredi.
 - Chaque tournée est composée de deux remplissages complets de la benne, soit 7 tonnes environ par remplissage.



- **Collecte en point d'apport volontaire (PAV) « conteneurs enterrés et semi-enterrés »** à l'aide de deux camions multifonctions.
 - Trois camions multifonctions avec un chauffeur qui procède à la collecte de 60 conteneurs par jour en moyenne du lundi au vendredi

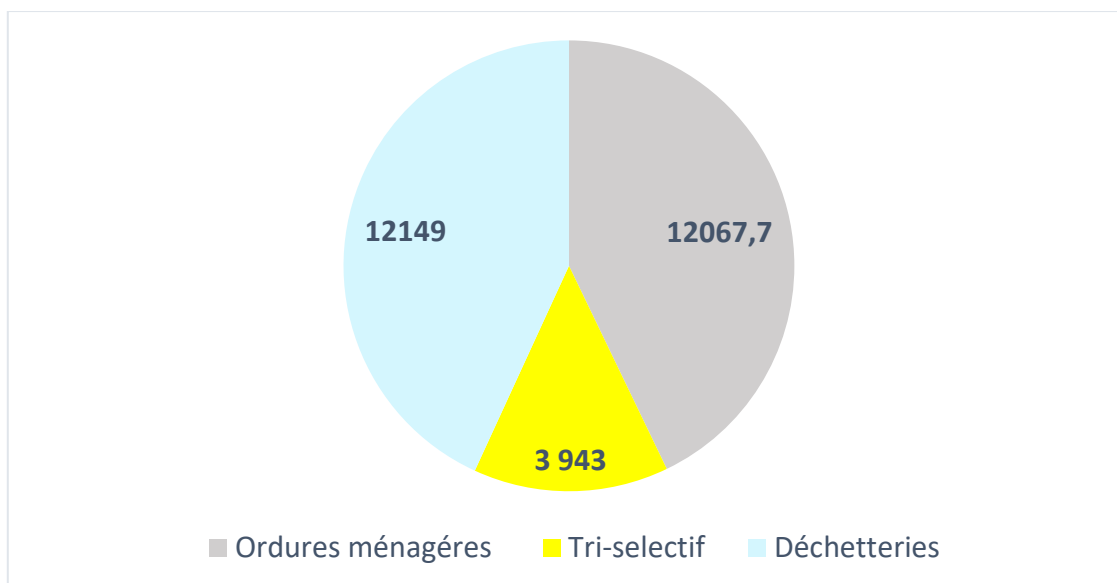
En 2023, la Communauté de communes du Genevois a récupéré la collecte sélective des emballages afin d'améliorer le service à l'utilisateur.



- La collecte par le biais de 2 déchetteries ouvertes 6 jours sur 7



2 Répartition des tonnages collectés en 2023



3 Collecte

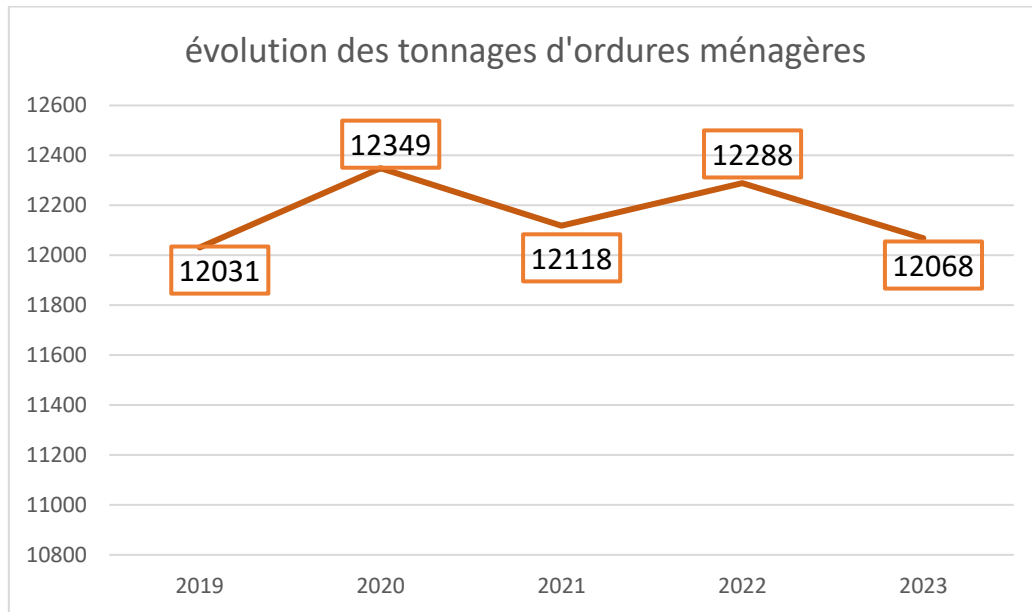
3.1 Ordures ménagères résiduelles

En 2023, les agents du service déchets ont collecté 12067 Tonnes d'ordures ménagères (OM), soit 1.79 % de moins qu'en 2022. Durant cette même période, la population du territoire a augmenté de 0.74%. Le changement de collecte (passage en PAV) de nombreuses communes et le développement du compostage collectif peuvent expliquer ces chiffres.

Répartition de la collecte des Ordures Ménagères sur l'année 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	1021	1015,06	935,56	1041,04	1042,5
Février	900,86	933,4	912,78	931,32	873,18
Mars	949,56	1064,04	1084,62	1089,32	1053,58
Avril	1004,76	1053,64	1013,14	1016,68	928,8
Mai	1029,52	1010,12	1024,86	1102,44	1102,44
Juin	1006,48	1107,4	1104,24	1069,06	1041,48
Juillet	1097,5	1044,22	1068,12	987,86	973,7
Août	957,4	951,62	971,6	991,08	972,42
Septembre	985,42	1016,16	1010,68	1031,5	978,44
Octobre	1072,1	1042	989,52	1016,16	1061,7
Novembre	927,56	1004,3	1017,42	977,24	1019
Décembre	1079,06	1106,74	985,32	1034,52	1020,46
TOTAL	12031	12349	12118	12288	12068
%	-1,38%	2,64%	-1,87%	1,41%	-1,79%

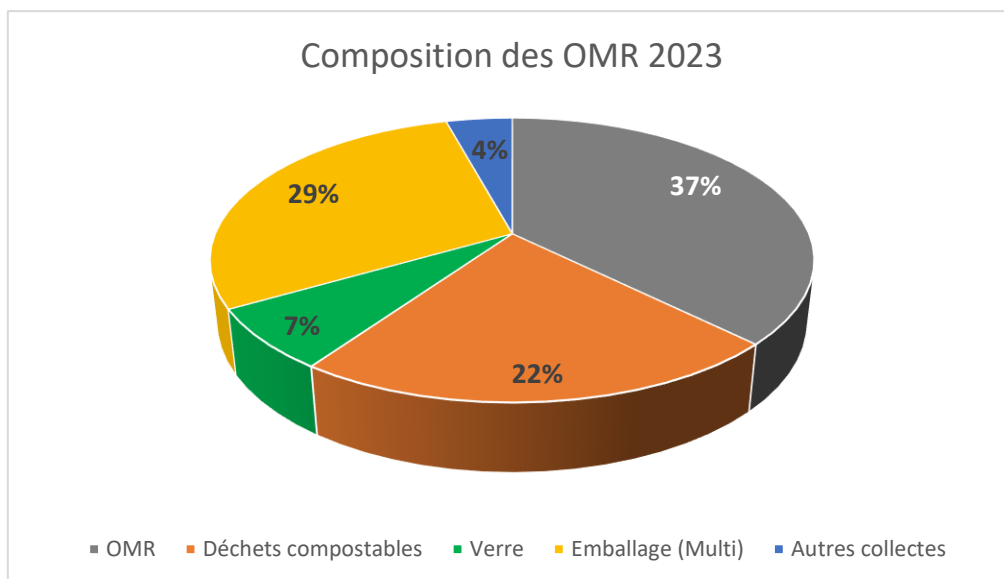
Évolution des tonnages depuis 2019



- **Contenu de nos ordures ménagères résiduelles**

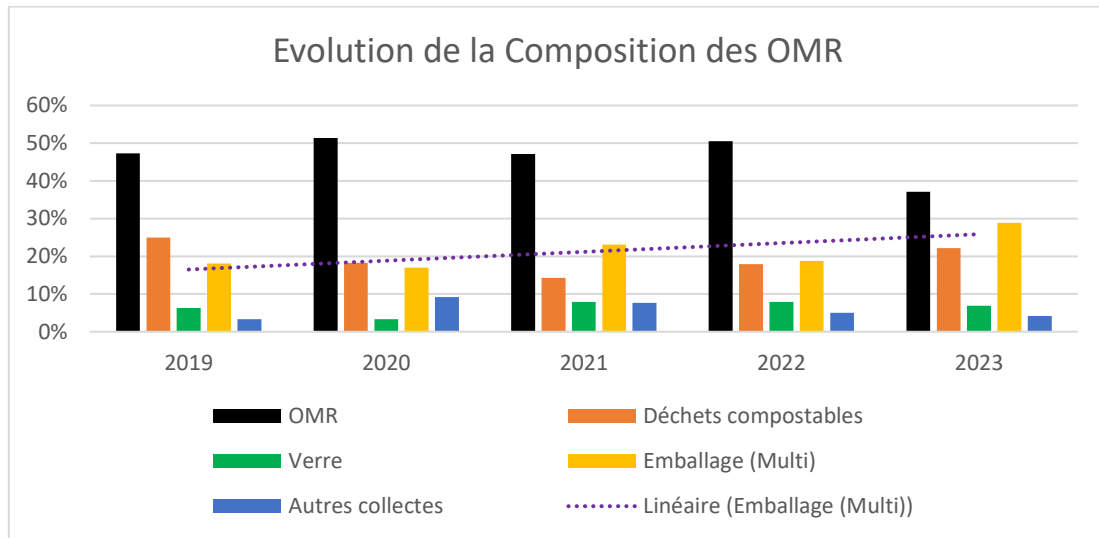
Depuis 2011, le SIVALOR, réalise par le biais du bureau d'études « VERDicité » des caractérisations sur notre territoire. 3 circuits de collecte ont été ainsi analysés « Savigny, Jonzier-Épagny, Collonges-sous-Salève, Bossey et St-Julien en Genevois ». Ces caractérisations nous permettent de mesurer le volume et la nature des flux pouvant être soustraits de nos ordures ménagères résiduelles.

Répartition des déchets à la suite de la campagne de caractérisation du SIVALOR





Évolution de la composition des OMR depuis 2019



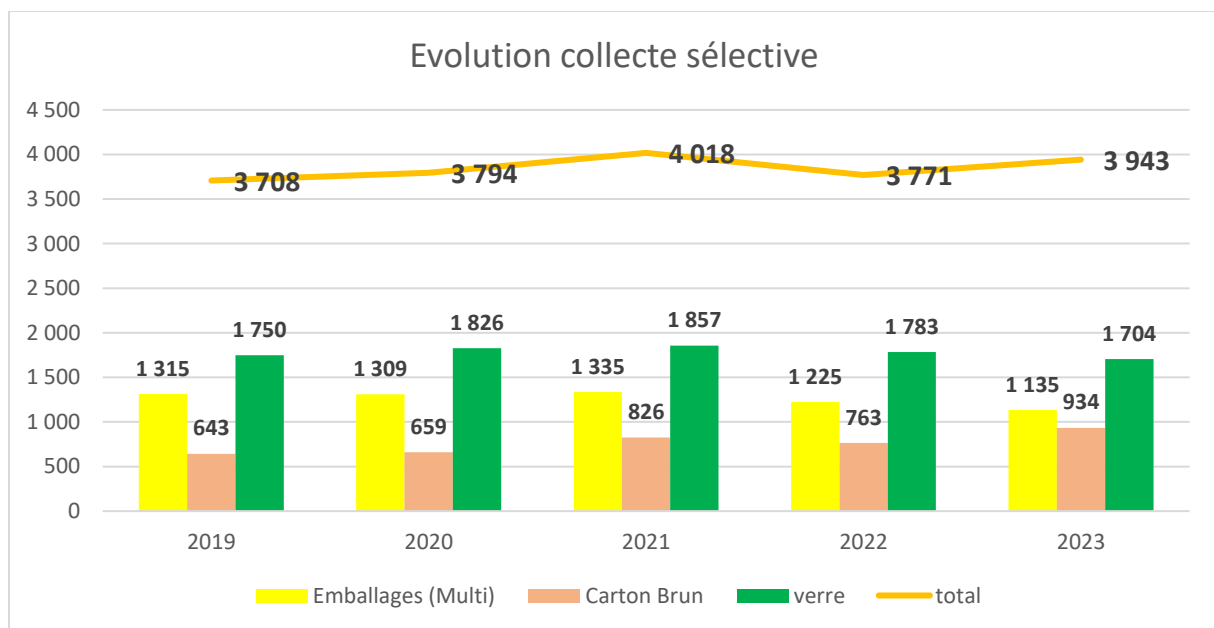
Le taux des emballages doit être pondéré car la caractérisation a été effectuée dans un contexte de difficultés de collecte en multi-flux durant 5 mois, ayant directement impacté le comportement des usagers."

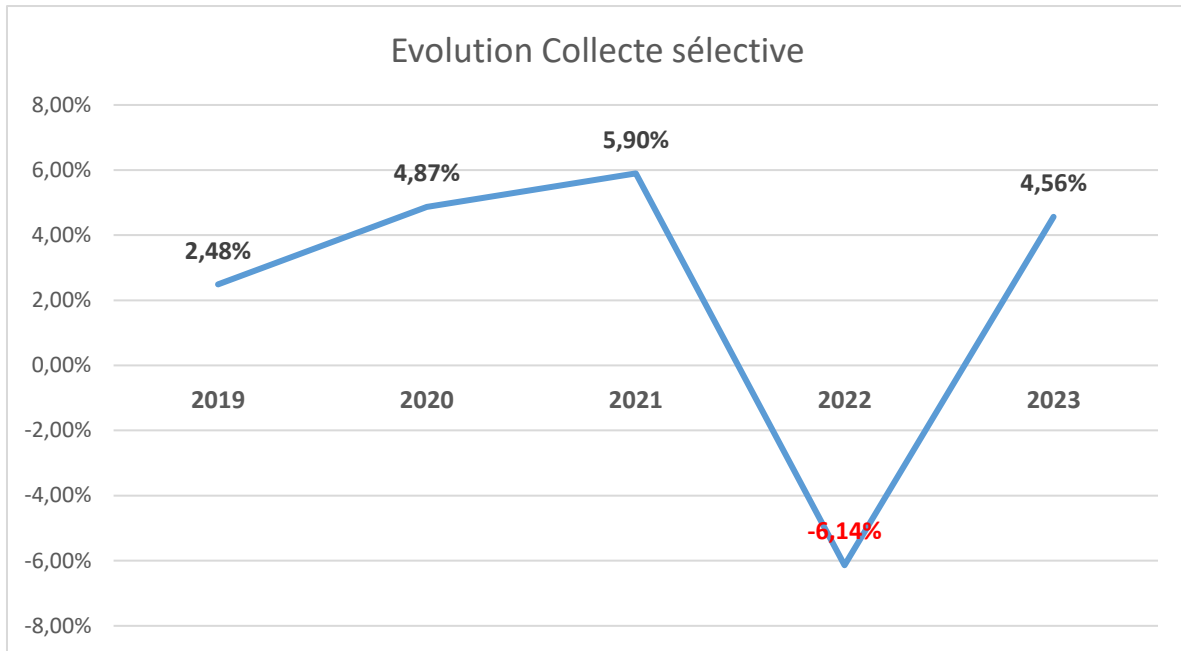
3.2 Les emballages

Sur notre territoire, la collecte et le traitement des emballages « papier, carton/plastique, métal/verre » sont collectés par la CCG depuis le 1^{er} mai 2023. Cette collecte est réalisée par des points d'apport volontaire « aériens, semi-enterrés, enterrés » et en déchetterie à l'aide de bennes dédiées.

En 2023, 130 points de collecte étaient répartis sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, soit 5 créations en 2023. Ils ont permis de collecter 3943 tonnes, soit une augmentation de 4.56% par rapport à 2022.

Tonnage annuel réparti par flux





Cette augmentation est en lien avec le déploiement des conteneurs à carton brun sur les PAV. Ce qui explique la baisse des tonnages des emballages et améliore la qualité de celui-ci.

3.3 Les textiles

La Communauté de Communes du Genevois en partenariat avec la « fibre savoyarde » a développé une collecte de textiles sur le territoire.

En 2023, cette collecte a permis de détourner des ordures ménagères 170 Tonnes de textiles.



4 Les déchetteries

Une déchetterie est un espace clos, classé pour la protection de l'environnement, gardienné et aménagé pour que des particuliers et des professionnels puissent y déposer certains déchets qui ne sont pas ramassés dans le cadre du service de collecte des ordures ménagères.

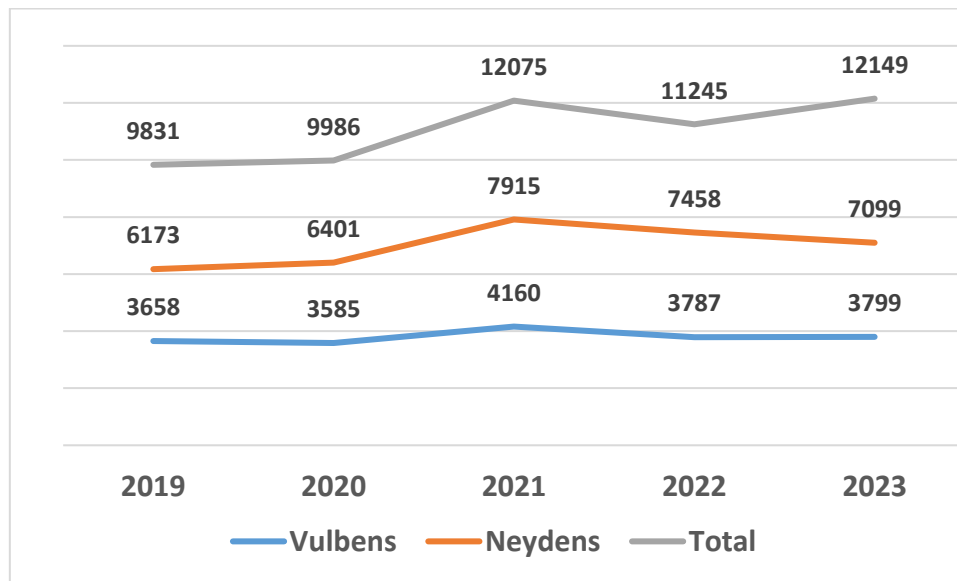
Répartition des déchetteries sur le territoire



Les déchetteries de la Communauté de Communes du Genevois sont conduites de la façon suivante :

- Surveillance et gestion assurées par la Communauté de Communes du Genevois
- Le transport et le traitement des déchets par différents prestataires « SERFIM, EXCOFFIER », le SIVALOR et la Communauté de Communes du Genevois.

En 2023, la collectivité a collecté 12149 tonnes de déchets par le biais de deux déchetteries, soit une augmentation de 8% par rapport à 2022.



Les principaux flux ayant diminué sont les multi-matériaux et les gravats.

Les divers déchets, provenant de particuliers et professionnels, collectés sont les suivants :

- Les Déchets Équipements Électriques et Électroniques « DEEE »
- Déchets végétaux
- Cartons, papiers
- Déchets ferreux
- Bois « hors bois créosoté »

Les déchets toxiques en quantité dispersée « DTQD » :

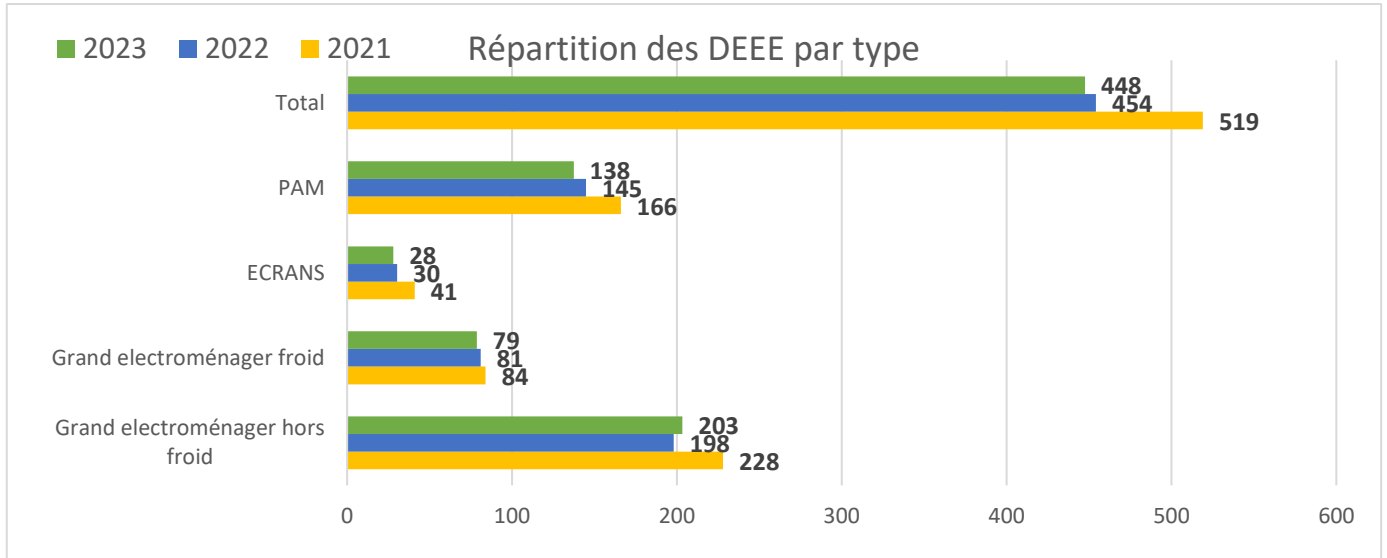
- Produits liquides, solides, corrosifs « acide, base »
- Liquides à incinérer « antigels, solvants, produits photo... »
- Solides ou liquides organiques « peintures, vernis, encres, graisses... »
- Solides ou liquides réactifs ou inconnus « chlorates, nitrates.. »
- Produits à base de mercure
- Autres solides « phytosanitaires, cosmétiques... »
- Filtres à huile et huile moteur
- Huile friture
- Aérosols
- Les bouteilles de gaz



4.1 Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques « DEEE »

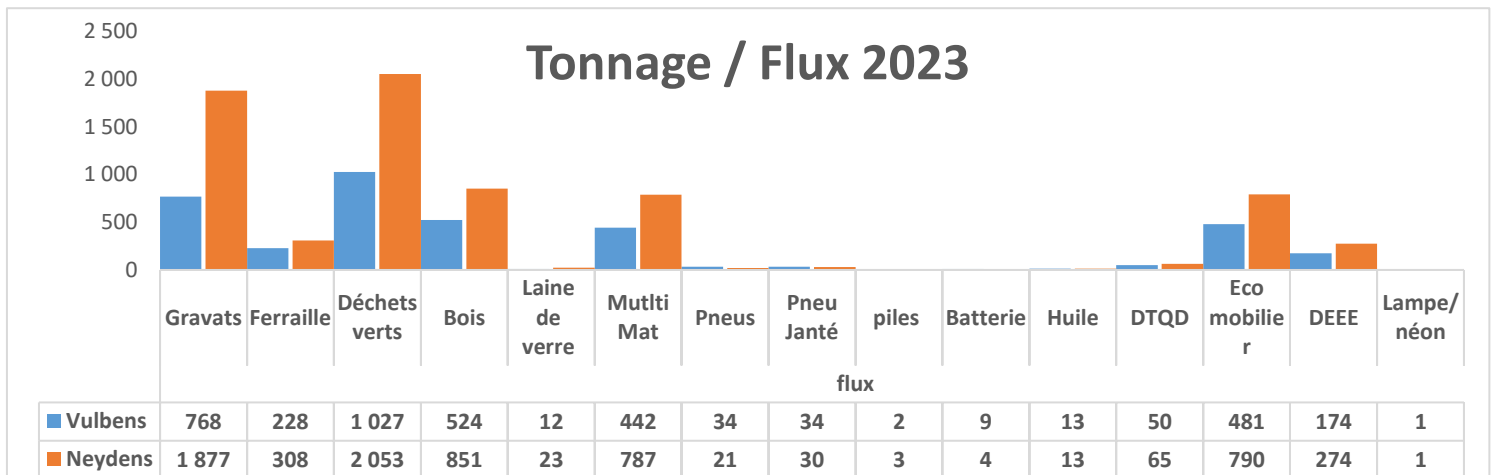
La collecte et le traitement des DEEE sont assurés et subventionnés par écosystème. En 2023, nous avons collecté sur l'ensemble des deux déchetteries 448 tonnes de DEEE.

Répartition des DEEE par type « 2021, 2022 et 2023 »

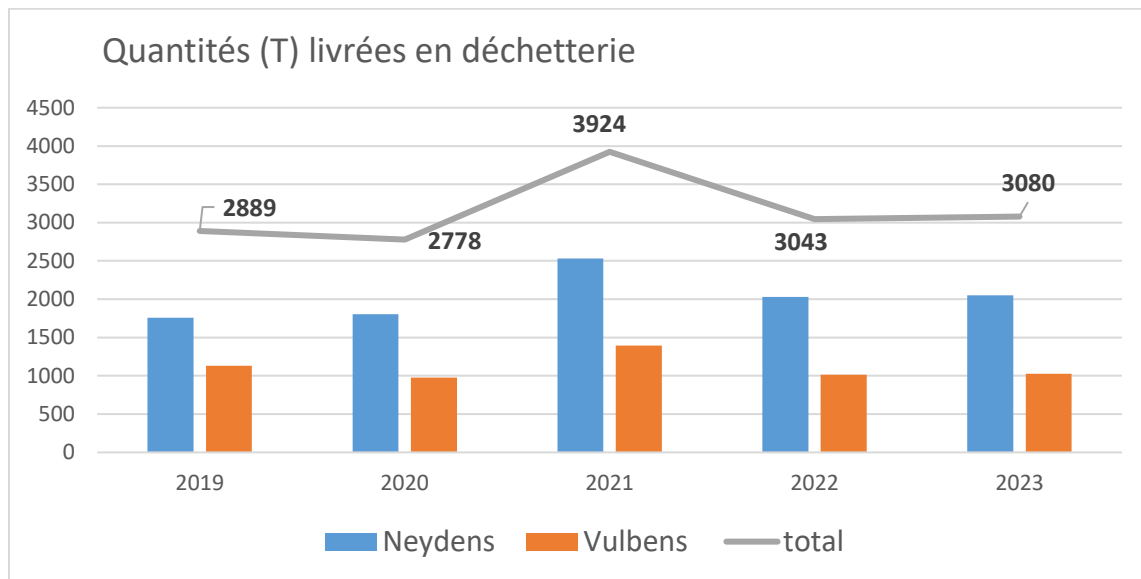


4.2 Les divers déchets

Répartition des principaux flux collectés en 2023



Évolution des apports de déchets verts de 2019 à 2023



Les déchets verts représentent 29% des apports en déchetterie.

Ce déchet est très lié au climat et ne permet pas de stabiliser les apports en déchetterie.

La météo de 2023, moins propice au développement de la flore, a eu pour conséquence, comme en 2022, une stabilisation des apports en déchetterie.

4.3 Déchets toxiques à quantité dispersée (DTQD)

Le coût de traitement des DTQD s'élève à 100 498 € pour 115 Tonnes. La part la plus importante est le traitement des peintures.

Les DTQD sont des déchets hautement sensibles pour l'environnement, ce qui explique le coût élevé du traitement.

Cependant, une quantité définie de ces flux sont collectés et traités gratuitement par des éco-organismes « tubes fluos, les piles » et d'autres comme les batteries nous génèrent des recettes.

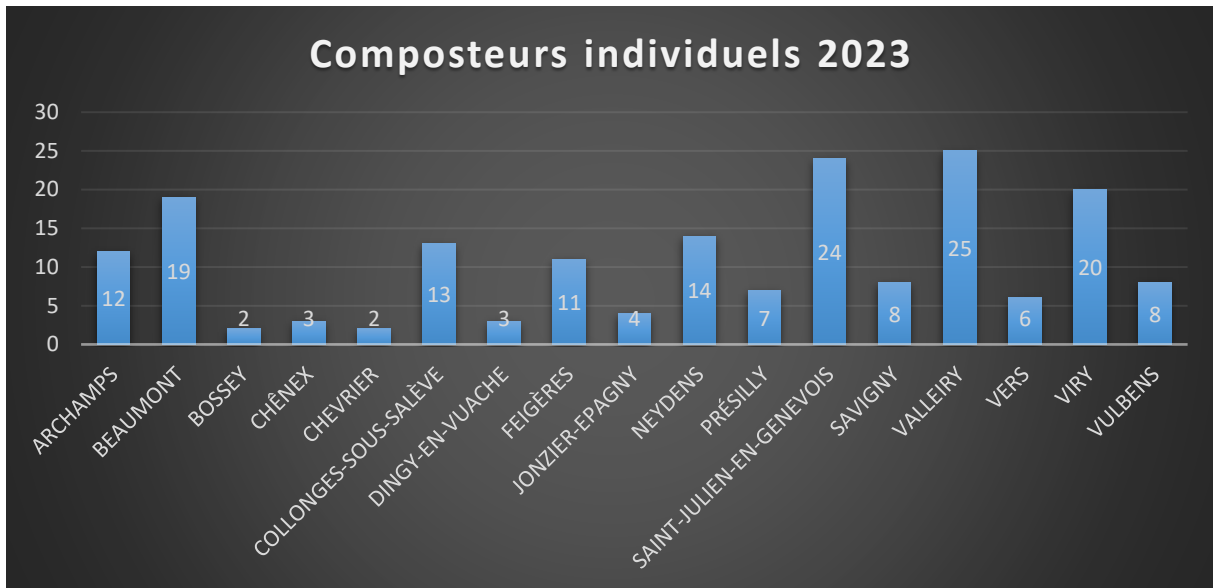
4.4 Le compostage

Depuis plusieurs années, la collectivité fait la promotion du compostage auprès des usagers du territoire. Elle accompagne les copropriétés dans la mise en œuvre de sites collectifs et propose des kits de compostage aux usagers habitant un logement individuel.

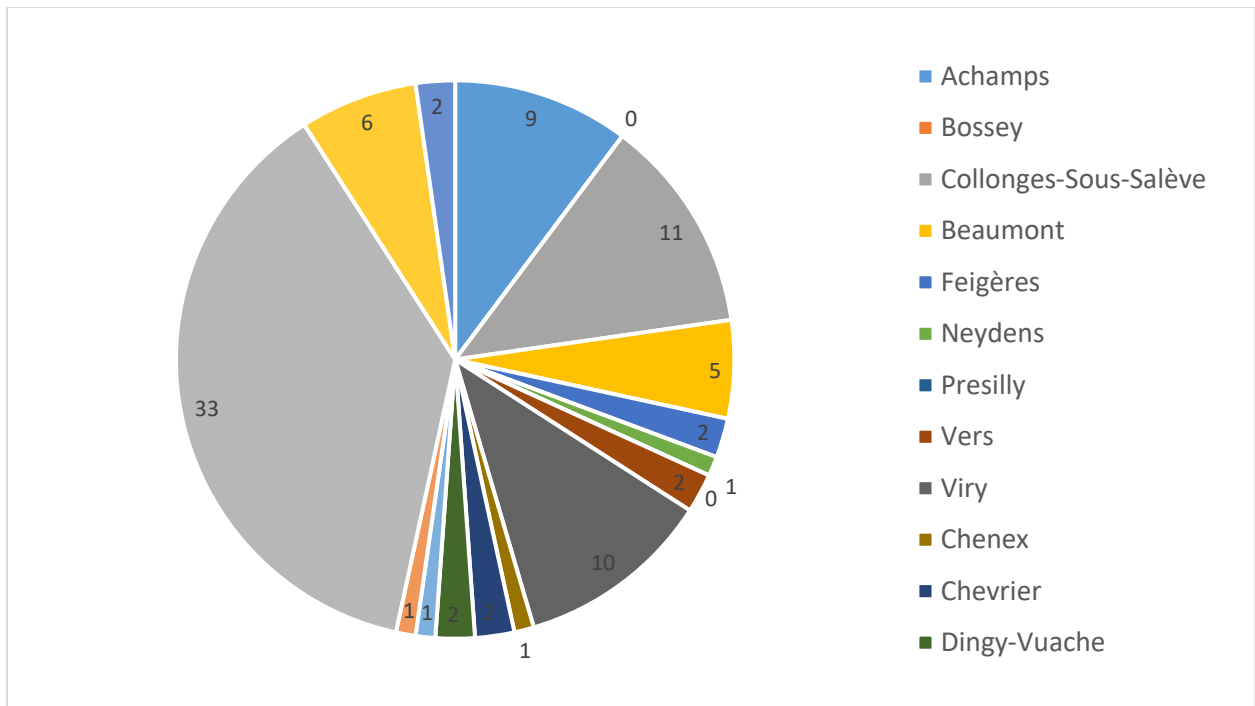
En 2023, 15 sites collectifs supplémentaires ont été installés, portant à 92 le nombre de sites en service sur le territoire.

La collectivité a également distribué, en 2023, 181 kits supplémentaires, soit un total de 1862 kits sur 5 ans.

Livraison de kits en 2023



Nombre de sites collectifs en service en 2023



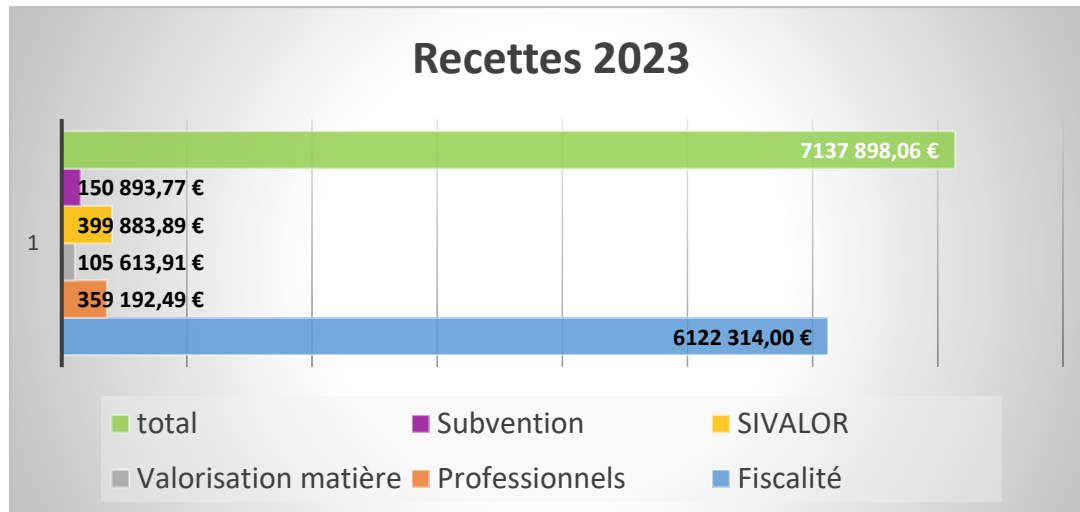
5 Coûts du service public d'élimination des déchets

5.1 Recettes

Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à env. 7 137 898 € pour l'exercice 2023, avec comme principal apport la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

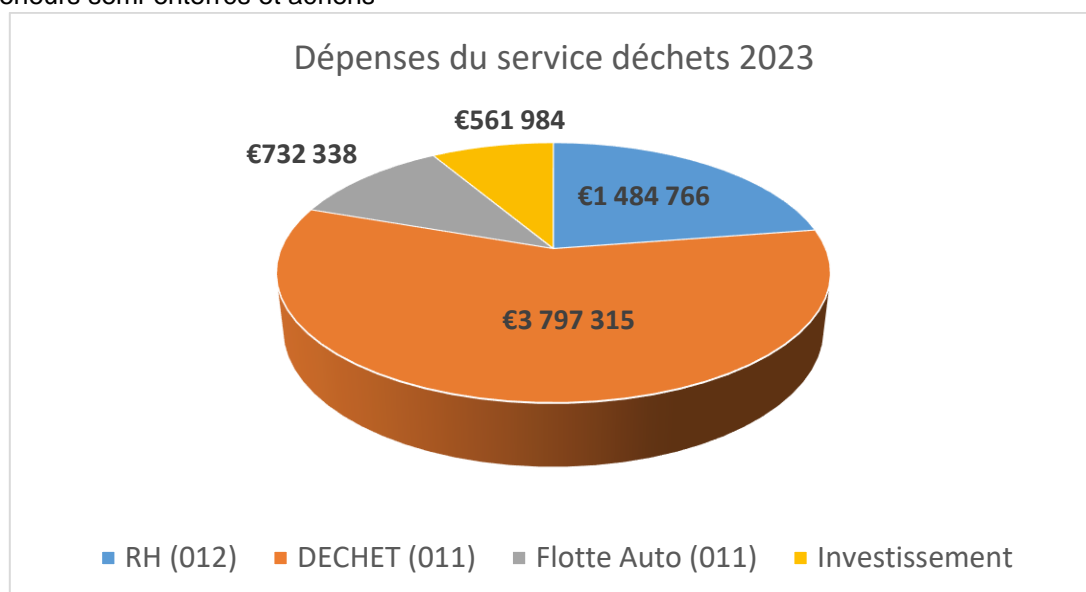
En raison de la modification de la loi de finances de 2023, les bases fiscales ont rencontré une augmentation de 7.1% par rapport à 2022.



5.2 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 014 418 € pour l'exercice 2023.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 561 984 € pour l'exercice 2023, principalement consacrées à la réhabilitation du site d'enfouissement de Neydens et à l'achat de conteneurs semi-enterrés et aériens



5.3 coûts du service

- **Coût de collecte des déchets par habitant et par tonne / an :**

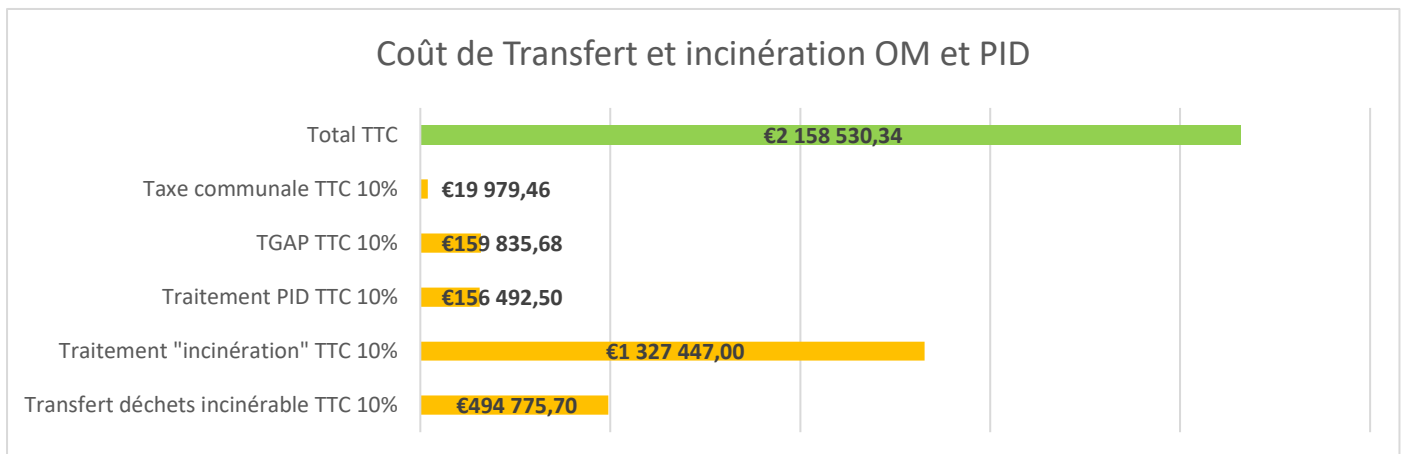

121 €


214 €

Les coûts de collectes sont fortement liés au prix du carburant, à l'entretien des véhicules et au prix du transfert...

Depuis plusieurs années, ces deux points ont fait l'objet d'une inflation non négligeable sur les dernières années.

- **Coût de transfert et traitement des OMR collecté « porte-à-porte, point de regroupement, point d'apport volontaire »**



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 074-247400690-20240923-C20240923DECH86-DE



Pour tout renseignement complémentaire :

N'hésitez pas à prendre contact avec le Service collecte et traitement des déchets de la Communauté de communes du Genevois

info@cc-genevois.fr